



Un thème brûlant abordé sereinement

Truite arc-en-ciel: la FSP a organisé la réunion de l'ARGEFA

«C'est quoi le problème avec la truite arc-en-ciel?»: Cette question suscite depuis des années de vives discussions parmi les pêcheurs, s'est exclamé Roberto Zanetti, président central de la Fédération Suisse de Pêche FSP à l'ouverture du séminaire suivi par 100 personnes à St. Gall. Le concept et son financement, les travaux préparatoires avancent.

Selon Roberto Zanetti, la Fédération Suisse de Pêche a déjà formulé sa position en 2011 dans une fiche informative. La FSP y plaide pour une libéralisation douce de l'interdiction ac-

tuelle – c'est-à-dire pour une autorisation modérée des secteurs pouvant bénéficier d'une exception là où la survie de la truite fario n'est plus possible. «Mais aussi, et pas uniquement après cet été caniculaire, nous devons nous demander si notre position est encore d'actualité», nous confie Zanetti. La pression augmente dans les milieux de la pêche pour que, dans les eaux fortement dégradées, on puisse maintenir la pêche grâce au repeuplement avec des truites arc-en-ciel. Le séminaire organisé par la FSP pour l'ARGEFA ambitionnait de permettre à chacun de se faire une opinion.

Ce que la Suisse a mis en place

Andreas Knutti de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) indique que «en Suisse, les poissons ne vont pas bien». L'OFEV poursuit une stratégie claire: révaloriser les habitats par la renaturation et assainir les obstacles à la migration. Pour l'OFEV, l'autorisation d'espèces non-indigènes n'est pas une alternative. L'OFEV doit toutefois examiner toute demande d'autorisation d'introduire une espèce de poisson non-indigène. Le repeuplement



Manuel Hinterhofer



Ingo Kramer



Andreas Knutti

avec des truites arc-en-ciel pourrait être autorisé au cas où il n'existerait aucun danger pour la faune et la flore. Ce qui est actuellement le cas sur 250 à 300 plans d'eau de Suisse. Important: «Il s'agit ici d'espaces aquatiques fermés, des lacs de montagne pour la plupart». D'après Andreas Knutti, c'est la position officielle de l'OFEV et du Conseil fédéral, qui a été ainsi exprimée face à diverses motions politiques. Simultanément, Andreas Knutti a toutefois évoqué une certaine flexibilité, lorsque les conditions sont remplies. «Je comprends les intérêts des utilisateurs et je signale aussi que nous analysons chaque cas particulier de demande d'exception de manière approfondie». Mais pour Knutti, une libéralisation générale n'est pas nécessaire.

À quel point ce poisson est-il «étranger»?

Jusqu'à où la truite arc-en-ciel est-elle considérée comme «non-indigène»? A quel degré est-elle un « corps étranger » importé? Lors de leurs exposés, Manuel Hinterhofer (A) et Ingo Kramer (D) ont contribué à le clarifier: la truite arc-

en-ciel est tout de même présente dans l'espace alpin depuis plus de 150 ans. Elle a été importée du Canada dès 1882. Une croyance erronée avance le fait qu'elle ne peut pratiquement pas se reproduire naturellement. «De nos jours, elle s'est propagée à peu près dans toute l'Autriche», nous dit Manuel Hinterhofer. Sur la concurrence directe entre la truite arc-en-ciel et la truite fario, Ingo Kramer n'y croit pas. Jusqu'à aujourd'hui, cela n'a pas été constaté sur les cours d'eau du Bade-Wurtemberg. Il souligne cependant que le repeuplement au moyen de truites arc-en-ciel n'est pas un remède miracle contre le réchauffement climatique et les eaux fortement aménagées. Seules des renaturations des eaux effectuées correctement apportent une amélioration écologique pour les poissons. Sebastian Hanfland (Bavière) a calmement évalué la situation sous l'aspect de la stratégie de l'UE pour la biodiversité: «Le repeuplement avec des espèces non-indigènes comme la truite arc-en-ciel est moins dommageable que les remises à l'eau d'espèces indigènes issues de souches disparates.»

Kurt Bischof

Les sociétés en ont-elles besoin?

Truite arc-en-ciel: de grandes différences parmi les pays alpins

La deuxième partie du séminaire ARGEFA a fourni un aperçu intéressant sur la situation dans les différents pays. A cet égard on constate de grandes différences entre les régions alpines. La table ronde finale a confirmé le dilemme pour les sociétés de pêche.

Rainer Kühnis (Liechtenstein), Ingo Kramer (Bade-Wurtemberg), Sebastian Hanfland (Bavière) et Manuel Hinterhofer (Autriche) ont illustré les différentes approches de leurs pays respectifs au sujet de la truite arc-en-ciel. Le Bade-Wurtemberg est le seul qui est aussi restrictif que la Suisse. Dans ce Land allemand, comme dans notre pays, le repeuplement avec des truites arc-en-ciel est aussi «un thème brûlant», nous a dit Kramer.



Rainer Kühnis



Sebastian Hanfland

diminuent aussi. En Autriche la truite arc-en-ciel est plus ou moins admise dans tout le pays, tout en sachant que certains Länder en régulent le repeuplement.

Une certaine libéralisation

Lors de la table ronde finale les opportunités et les dangers sont clairement apparus. D'un côté, le repeuplement constitue une atteinte certaine dans une nature qui fonctionne de manière autonome. De l'autre côté, en certains endroits, l'intégration de la truite arc-en-ciel dure depuis des générations sans que des inconvénients manifestes aient pu être constatés. Pour les pêcheuses et pêcheurs actifs et leurs sociétés, étant donné l'influence des problèmes climatiques, se pose la question de savoir durant combien de temps il y aura encore des poissons dans les rivières et les lacs. «Peut-être devons-nous effectivement tendre dès maintenant vers une certaine libéralisation, afin de maintenir en vie les sociétés de pêche», a déclaré avec diplomatie un participant dans le public.

Kurt Bischof

Acceptée depuis longtemps

Alors que le Liechtenstein s'engage fermement en faveur des renaturations, même si on renonce à son repeuplement, la truite arc-en-ciel y est cependant acceptée avec sérénité. A contrario, la Bavière adopte une pratique très réaliste: «Nous estimons les effets négatifs sur l'environnement comme négligeables» nous dit Sebastian Hanfland. Contrairement à une opinion largement répandue, il n'a pas constaté jusqu'à aujourd'hui en Bavière une éviction des truites et ombres communs indigènes par les truites arc-en-ciel. L'abandon du repeuplement avec des truites arc-en-ciel sur certains secteurs de rivières y rend simplement la pêche moins attractive. Et lorsque l'on a moins de chances de capture, l'entretien et la gestion par les sociétés

Agenda FSP

Du 8 au 10 février 2019

Salon de la pêche et de la chasse
Coire

15 juin 2019

Assemblée des délégués de la FSP
Soleure

Mentions légales

Fédération Suisse de Pêche FSP

Rédaction/production: Kurt Bischof

Case postale 141, 6281 Hochdorf

kurt.bischof@bischofmeier.ch

Téléphone 041 914 70 10

Fax 041 914 70 11



www.sfv-fsp.ch